



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre conseillers :

En exercice	35
Présents	32
Votants	35

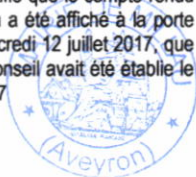
Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur SOLIER

Délibération numéro :
2017/145

**Marchés nocturnes des
Producteurs fermiers de
l'Aveyron : convention de
partenariat**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 12 juillet 2017, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 30 juin 2017
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIT(ENT) ABSENT(S) :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le **12 JUL. 2017**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015/209 du 29 octobre 2015 portant tarifs des services publics,

Considérant que l'association « les Producteurs fermiers de L'Aveyron » est une association qui a pour vocation de mettre en commun l'énergie, les idées et moyens matériels de ses adhérents producteurs fermiers pour l'organisation et la mise en œuvre de marchés et foires spécifiques et dans lesquels ils assurent personnellement et directement la commercialisation de leurs productions fermières brutes et transformées,

Considérant que les l'association des Producteurs fermiers de L'Aveyron est donc un outil de vente directe entre les producteurs fermiers aveyronnais et les consommateurs mais aussi une structure agricole pour promouvoir, représenter, défendre les producteurs fermiers de l'Aveyron, faire des propositions, veiller au respect de la Charte Nationale des Producteurs Fermiers, favoriser les échanges et la formation,

Considérant l'organisation par l'association « les Producteurs fermiers de l'Aveyron » de 4 marchés nocturnes les 10 et 24 juillet et 7 et 21 août,

Considérant que la Ville souhaite favoriser cette animation, il convient de signer une convention,

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** la mise à disposition de l'association « les Producteurs fermiers de L'Aveyron », de divers matériel (barrières, tables, bancs...) aux dates convenues – 10 juillet 2017, 24 juillet 2017, 07 août 2017 et 21 août 2017 - et de lui apporter un soutien logistique et humain. Cette aide correspondant à une aide indirecte plafonnée à 20 172,15 € (voir annexe),

2. D'APPROUVER les termes de la convention ci-annexée,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention,
4. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à déroger à la délibération du 29 octobre 2015 portant sur les tarifs publics, en accordant la gratuité du droit de place ainsi que pour l'aide et le matériel tel qu'indiqué dans le tableau annexé.

La recette sera inscrite au Budget 2017
Tiers service 273 – Fonction 421 – Nature 752

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Premier Adjoint

Claude ASSIER





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le six juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre conseillers :

En exercice	35
Présents	32
Votants	35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur SOLIER

Délibération numéro :
2017/146
Bodegas des commerçants
mise à disposition

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 12 juillet 2017, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 30 juin 2017
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS , Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIT(ENT) ABSENT(S) : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le 12 JUL. 2017

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2015/209 du 29 octobre 2015 portant sur les tarifs publics,

Considérant que l'Office du Commerce, de l'Artisanat et des Professions Libérales de Millau Grands Causses assure durant la période estivale l'organisation de manifestations commerciales nocturnes intitulées « Bodegas des Commerçants » prévues le 31 juillet et les 14 et 28 août 2017,

Considérant que cette organisation implique un investissement et une mobilisation des services techniques de la Ville,

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'APPROUVER la mise à disposition de l'association Office du Commerce, de l'artisanat et des professions libérales de Millau Grands Causses de divers matériel (barrières, tables, bancs...) aux dates convenues - 31/07/17, 14/08/17 et 28/08/17 - et de lui apporter un soutien logistique et humain, intégrant notamment la gratuité du droit de place. Cette aide correspondant à une aide indirecte plafonnée à 8 258,58 € pour 2016,